

N°DELB-20260080

Date de la convocation : 23 avril 2026

Publication sur le site internet le : 6 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 41

Présents : 37 Votants : 41 Absents : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE MERCREDI VINGT-NEUF AVRIL, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN MAIRIE DE PAVILLY, SIEGE SOCIAL, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, FERMENT Grégory, HAUGUEL Laurent, HAUPAIX Magalie, HOURMANT Frédéric, MERON Mathieu, NICOLLE Noa, OUARRAOU Fatima, POIRREE Guy, PREVOST CATHY, VIAU Frédéric
PAVILLY	M. TIERCE, Maire, CAPRON Magali, CHEVALLIER Aurélie, LARGILLET Agnès, LECAUDE Francis, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynard
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	M. LERMECHAIN, Maire, ELIOT Christel
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire, HYACINTHE David
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, HARDY Floriane
VILLERS-ECALLES	GRANLIN Valérie, Maire, LAUNAY Jean-Noël, OLIVIER Christophe
STE-AUSTREBERTHE	RENAULT William, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. FOSSE qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. TIERCE

Secrétaire de séance : Monsieur NICOLLE

39 – Aménagement Durable du Territoire – Modification du comité des partenaires de la mobilité

La Communauté de communes a créé son Comité des partenaires de la mobilité en 2022. Il a été modifié en 2025 suite à la loi de finances 2025 qui est venue modifier, par le biais de l'article L1231-5 du Code des transports, le rôle et la composition de ce comité.

À la suite des dernières élections, des ajustements doivent être apportés au sein du collège des élus. Par ailleurs, afin de renforcer la coopération avec les territoires voisins, un représentant de chaque EPCI limitrophe présentant les liens les plus étroits avec notre territoire a été ajouté.

Il est également proposé de supprimer le représentant de la SNCF, la Région Normandie assurant déjà la représentation des enjeux ferroviaires.

Pour rappel, les communes de Barentin, Pavilly, Villers-Écalles et Limésy, en tant que contributrices au versement mobilité, bénéficient d'une double représentativité : en tant que collectivités territoriales et en tant qu'employeurs.

Le Comité est désormais composé de 41 membres, dont 21 représentants des employeurs.



Membres élus et représentants des collectivités (et employeurs désignés) :

- Le Président de la Communauté de communes et Maire de Barentin
- La Vice-Présidente en charge de la mobilité et de l'aménagement durable du territoire
- Les représentants des communes : Blacqueville, Bouville, Émanville, Goupillières, Limésy, Sainte-Austreberthe, Pavilly

Représentants des employeurs :

- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Le Président de l'association des commerçants du Mesnil Roux
- Un représentant des commerces de centre-ville / bourg
- Représentants d'entreprises : Carrefour, Ferrero, Hôpital de Barentin, Peugeot Bossart, Deca Propreté, Castorama, Croix-Rouge Insertion, Gastronomie Service, Acier Inox, Transdev Normandie, Pharmacie du Mesnil-Roux, Biard Roy, et l'association Emplois Services

Représentants le territoire : EPCI voisins, associations d'usagers et d'habitant

- Un représentant de Pôle Emploi
- Un représentant de la Mission Locale
- Deux habitants
- Un représentant du CCAS de Barentin
- Un représentant du CCAS de Pavilly
- Un représentant des organisations syndicales de salariés
- Un représentant de la Métropole Rouen Normandie
- Un représentant de la Communauté de communes Intercaux Vexin
- Un représentant de la Communauté de communes Yvetot Normandie
- Un représentant de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville

Transporteurs et institutionnels :

- Un représentant de la Région Normandie
- Un représentant du Comité pour les Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise (CPTC)
- Un représentant des associations cyclistes

Cette nouvelle composition sera annexée au règlement intérieur du comité des partenaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N°2019-428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

Vu la loi climat et résilience du 22 août 2021 et son article 141 ;

Vu le code des transports et notamment son article L 1231-5 ;

Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2021 instituant le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Caux-Austreberthe ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1^{er} : d'approuver la modification de la composition du comité des partenaires.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.